

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

25/09/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2016-24

1. Intitulé du projet

Aménagement de la déviation urbaine de Billy (03)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Billy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Pierre BLANC, maire de la commune de Billy

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Élargissement de la Route de Moulins, actuellement en sens unique (sens sud-nord) en vue de permettre la circulation à double-sens sur cette rue et interdire le transit sur la Grand-Rue (actuellement en sens unique nord-sud). Cette requalification de la Route de Moulins s'accompagne d'un aménagement de la Grand-Rue, de la Place des Ecoles et d'aménagements qualitatifs en vue d'assurer une bonne intégration paysagère du projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de la requalification de la Route de Moulins s'inscrit sur pratiquement la totalité de la traverse de Billy par la RN 209, depuis l'entrée nord du bourg, jusqu'au carrefour avec la rue de la Fontaine à proximité de l'entrée sud du bourg, sur une longueur totale de 550 m. La section de la Grand-Rue (RN 209), actuellement en sens unique dans le sens nord-sud doit être reclassée dans le domaine communal et passée en sens unique sud-nord. La Route de Moulins, une fois passée à double sens sera intégrée au domaine public routier national (RN 209).

Cette opération comprend notamment :

- la démolition de bâtiments vétustes et le déplacement du lavoir
- la requalification de la Route de Moulins, avec aménagement des trottoirs et accotements, sur environ 550 ml, y compris l'élargissement sur environ 300 ml entre le carrefour nord avec la Grand-Rue et le carrefour avec la rue Chabotin ;
- la reprise de l'ouvrage hydraulique sur le ruisseau le Charrondièrè;
- l'aménagement des différents carrefours avec la Grand-Rue, la RD 130, la rue Chabotin ;
- le réaménagement de la Grand-Rue en voie semi-piétonne ;
- l'aménagement de la Place des Ecoles.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- Offrir une traverse de bourg qualitative en ouvrant la vue sur les monuments historiques, en particulier par la démolition d'un habitat vétuste ;
- supprimer la circulation de transit dans le centre historique ;
- fluidifier et sécuriser la circulation dans la traverse de Billy.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ces travaux seront réalisés par la commune ou par délégation de maîtrise d'ouvrage à une autre collectivité ou à l'Etat.

Les travaux vont commencer par une phase de démolition de l'habitat vétuste et de renforcement des réseaux. Dans un deuxième temps les travaux d'élargissement de la Route de Moulins, de reprise de l'ouvrage hydraulique et d'aménagement des différents carrefours seront réalisés. Enfin dans un troisième temps les travaux d'aménagement de la Grand-Rue et de la Place des Ecoles seront réalisés.

La date de début devrait être au 1er trimestre 2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévisible est de l'ordre de 6 000 véhicules par jour, dont environ 8% de poids-lourds.

Le transit des poids-lourds de plus de 7,5 t est aujourd'hui interdit et cette interdiction sera maintenue après les travaux. Par ailleurs, ce ré-aménagement de la traversée de Billy la sécurisera et permettra de requalifier la Grand-Rue mais n'aura pas d'incidence sur les temps de parcours. Il n'y aura donc pas de trafic induit par le projet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration de travaux
- Déclaration loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Travaux de voirie sur la Route de Moulins	environ 5000 m ²
dont élargissement sur une partie des parcelles cadastrées AN 220, 221 et 222 (appartenant à la commune) et 38, 39, 40, 420 et 224 (achat de parcelles)	environ 1000 m ²
Longueur de voirie modifiée	550 ml (dont 300 ml élargissement)
Largeur de la voirie après travaux	de 6 à 7 m
largeur des trottoirs	de 1,40 à 2 m
Estimation du coût des travaux	environ 1,5 M€

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route De Moulins (VC/RD130)
Grand-Rue (RN 209)
Bourg de Billy

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 46° 14' 19,5" N Lat. 3° 25' 39,5" E

Point d'arrivée : Long. 46° 14' 08,5" N Lat. 3° 25' 51,5" E

Communes traversées :

Billy
(département de l'Allier)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce projet ne s'inscrit pas dans un programme de travaux de voirie plus vaste, mais dans un programme de réhabilitation globale du bourg de Billy en vue de viser à terme un classement des Plus Beaux Villages de France

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage de voirie, accotements, habitations et jardins.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Projet se situe en zone U (zone UA) et N (zone N et secteur N1) du PLU de la commune de Billy, approuvé le 9 février 2010. Un emplacement réservé y est d'ailleurs prévu pour une section de l'élargissement

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR RGA (approuvé le 22 août 2008) : pas d'impact pour le projet PPR Inondation Plaine d'Allier (approuvé le 23 mai 2008) : projet hors zone inondable
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est entièrement inclus dans le site inscrit du bourg de Billy. Le projet se situe aussi dans un périmètre monument historique avec une co-visibilité sur le château de Billy.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Extrémité sud-ouest de la ZNIEFF de type 1 « Côteaux de Créchy et Billy » au nord de la limite du projet. Limite est de la ZNIEFF de type 2, du SIC « Vallée de l'Allier Sud » et de la ZPS « Val d'Allier Bourbonnais » à l'ouest de la voie ferrée, à environ 300 m du projet. Aucun habitat naturel patrimonial ni aucune flore patrimoniale n'ont été observés.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ordre de grandeur d'environ 1000 m3 de matériaux d'apport calibrés provenant de carrières seront nécessaires pour la réalisation de l'élargissement, y compris enrochement et surélévation localisés, ainsi que pour la réfection des couches de chaussées
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cet aménagement qui va doubler le trafic de la Route de Moulins, va générer une augmentation du bruit pour les habitations riveraines qui sera compensée par la mise en place de protection phonique en façade si les seuils réglementaires sont dépassés. Il va en revanche diminuer très fortement les nuisances pour les riverains de la Grand-Rue
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement, des odeurs d'enrobé peuvent apparaître mais elles sont identiques à celles des travaux de réfection de voirie classique.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En travaux uniquement lors de la phase de rabotage de l'enrobé et lors du compactage, mais ces vibrations sont identiques à celles des travaux de réfection de voirie classique.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il s'agit d'un projet de modernisation de voirie existante en zone urbaine dont les enjeux liés aux milieux naturels sont très faibles et ceux liés à la sensibilité paysagère seront traités par une amélioration qualitative des aménagements.

Les cinq parcelles privées concernées par l'aménagement sont dédiées uniquement à de l'habitat ou du jardin, et elles se situent en milieu urbain. Aucun risque particulier n'est répertorié sur ces terrains.

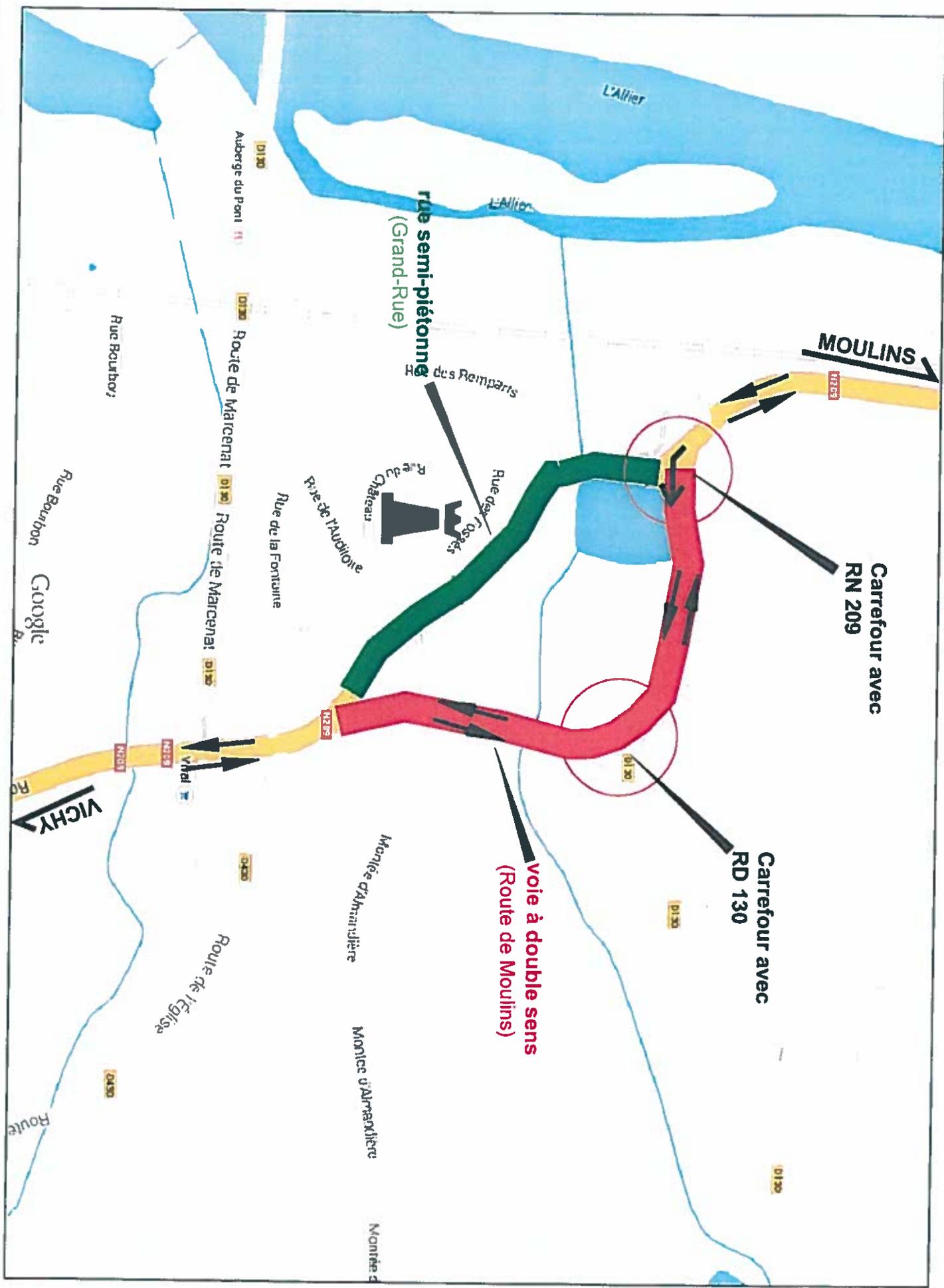
Les nuisances sonores et la pollution, en phase travaux, seront extrêmement limitées. Les nuisances en phase d'exploitation sont essentiellement liées au trafic automobile, dont le niveau ne sera modifié par le projet pour la Route de Moulins, mais pour laquelle des protections acoustiques en façade seront mises en place si les seuils réglementaires sont dépassés. Le projet va en revanche réduire drastiquement les nuisances actuelles subies au niveau de la Grand-Rue.



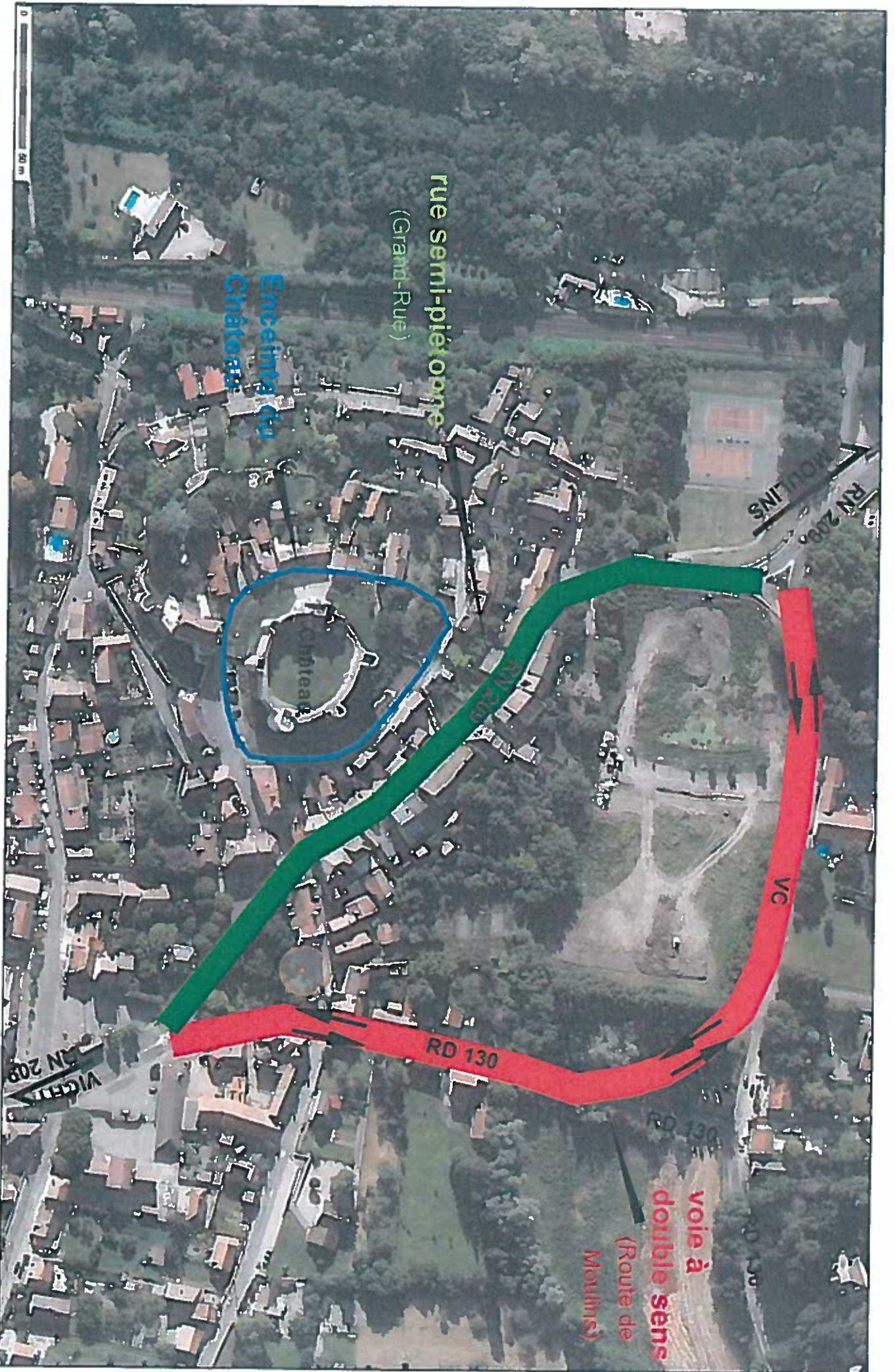
Actuellement - Vue aerienne de Billy - Proximite de la RN 209 et du Chateau



- Commune de BILLY - RN 209 - Projet



Projet - Vue aeriene de Billy - Proximite de la RN 209 et du Chateau





Plan de Situation - Commune de BILLY - RN 209

Lyon, le 19 janvier 2016

→ Toposcope

Urbanisme / Architecture / Espace Public

TRAVERSÉE DE BILLY (RN209)

Notice explicative de la mise à double sens de la Route de Moulins (RN 209)
dans la traversée de Billy





Traversée de Billy

Identification du réseau viaire, des ambiances et des séquences identitaires le long de la RD209.



SOMMAIRE

PROJET D'ENSEMBLE	4
NOUVELLE CIRCULATION A DOUBLE SENS	5
SEQUENCES PAYSAGERES STRUCTURANTES	7
PROJET DÉTAILLÉ	8
PROJET VUE D'EMSEMBLE	9
PROJET AU NORD DU VILLAGE	10
PROJET DANS LE VILLAGE	11
SEQUENCE 1 BOURG CAMPAGNARD	12
CROQUIS D'AMBIANCE BOURG CAMPAGNARD	13
SEQUENCE 2 SEQUENCE ARBOREE	14
CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DANS LE BOURG SEQUENCE 2 A 3	15
SEQUENCE 3 ENTREE DE BOURG	16
CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DANS LE BOURG ET MONTEE SUR BILLY	17
SEQUENCE 4 CŒUR DE BOURG	18
CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DU CŒUR DE BOURG PLACETTE FACE A LA MAIRIE	19
CROQUIS D'AMBIANCE CŒUR DE BOURG	20
SEQUENCE 5 PROPOSITION SUR LA PLACE	21
CROQUIS D'AMBIANCE PROPOSITION SUR LA PLACE	22
PROPOSITION SUR L'ANCIENNE RN 209	23



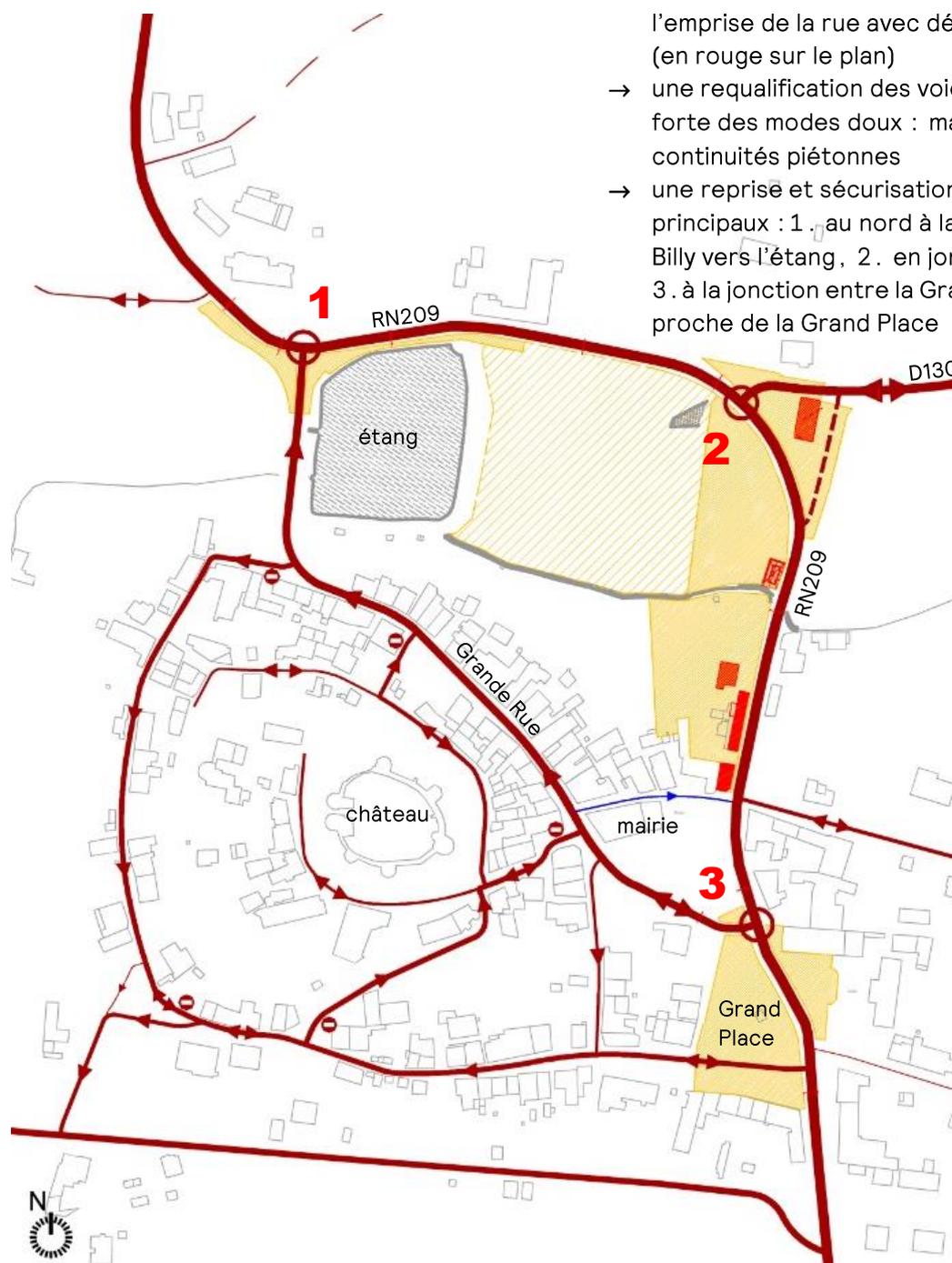
PROJET D'ENSEMBLE



NOUVELLE CIRCULATION A DOUBLE SENS

Une nouvelle organisation de la circulation à double sens sur la RN 209 route de Moulins, afin d'éloigner le trafic du centre historique et ne garder que la desserte locale dans cette partie du bourg. Requalifier et sécuriser la traversée du bourg par la RN 209. L'objectif général étant un apaisement de la circulation et une mise en valeur des continuités piétonnes en lien avec les projets de la commune.

- une nouvelle hiérarchisation du réseau viaire : mise en double sens de la RN 209 et changement de sens de circulation sur la Grande Rue
- de nouvelles limites d'emprise spatiale et fonctionnelle de la traversée : élargissement de l'emprise de la rue avec démolition de bâtiments (en rouge sur le plan)
- une requalification des voies et une sécurisation forte des modes doux : marquage des continuités piétonnes
- une reprise et sécurisation des trois carrefours principaux : 1. au nord à la sortie du cœur de Billy vers l'étang, 2. en jonction avec la D130, 3. à la jonction entre la Grande Rue et la RN 209 proche de la Grand Place



DES ÉLÉMENTS REPÈRES VALORISÉS

Le projet de requalification de la traversée du bourg doit prendre en compte l'ensemble du parcours. Les usagers, habitants et conducteurs ont une appréhension linéaire et continue de cette traversée ; une appréhension globale qui est marquée par des éléments repères du patrimoine bâti et arboré qui seront ici valorisés pour renforcer l'identité et le caractère du village selon différentes séquences et ambiances.

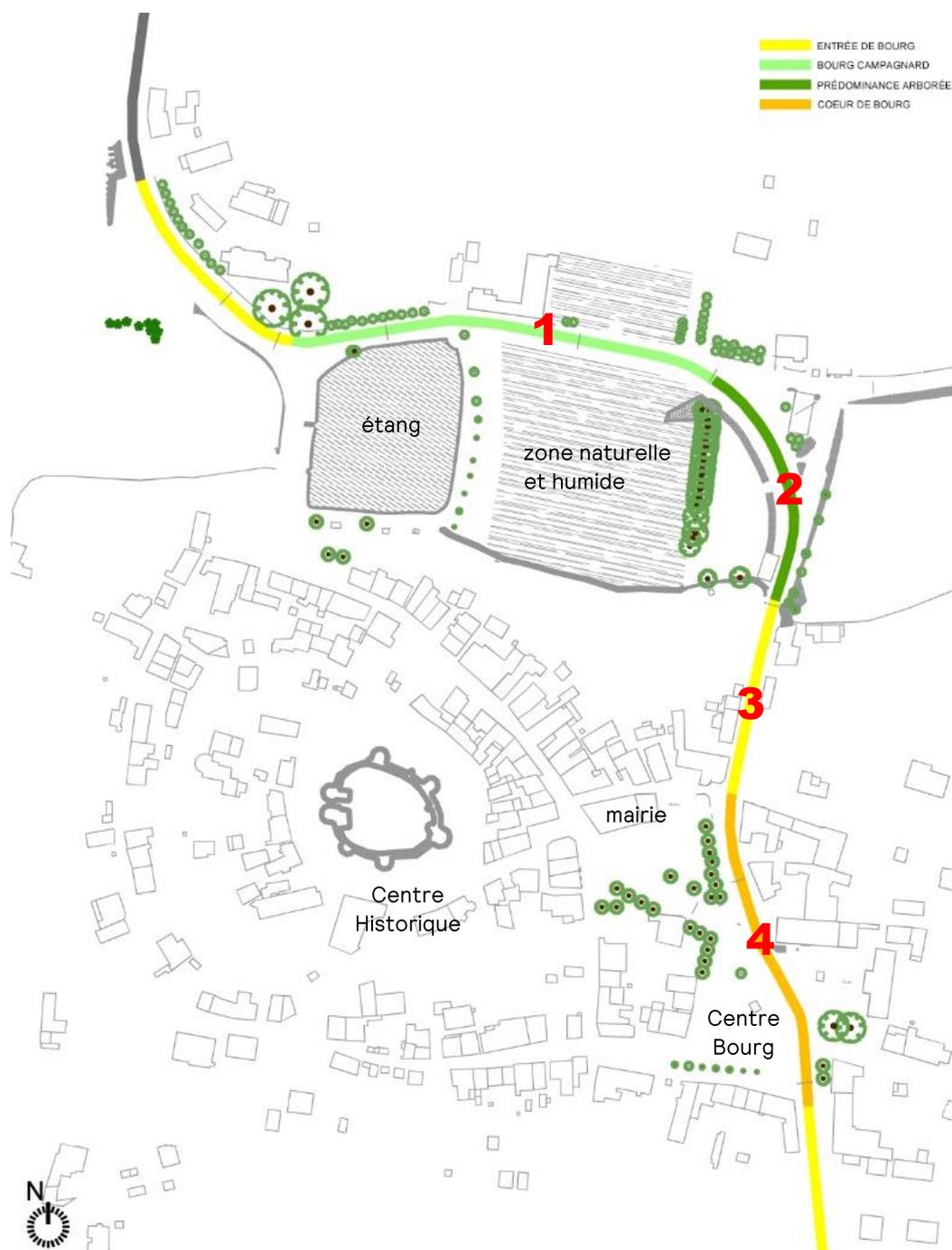


SEQUENCES PAYSAGERES STRUCTURANTES

Différentes ambiances paysagères qualifient des séquences de la voie et sont structurantes dans cette requalification du caractère identitaire de la traversée du bourg. Les différentes séquences :

- Entrée de bourg Nord
- Bourg campagnard
- Dominance arborée
- Entrée de bourg jonction
- Cœur de bourg
- Entrée de bourg Sud

> VOIR PLAN DETAILLE DU PROJET



PROJET DÉTAILLÉ



PROJET AU NORD DU VILLAGE

Le projet partie au nord du village, comprends les séquences :

- Séquence 1 : Bourg campagnard
- Séquence 2 : Séquence arborée
- Séquence 2 à 3 : Pont sur le ruisseau, entrée dans le bourg

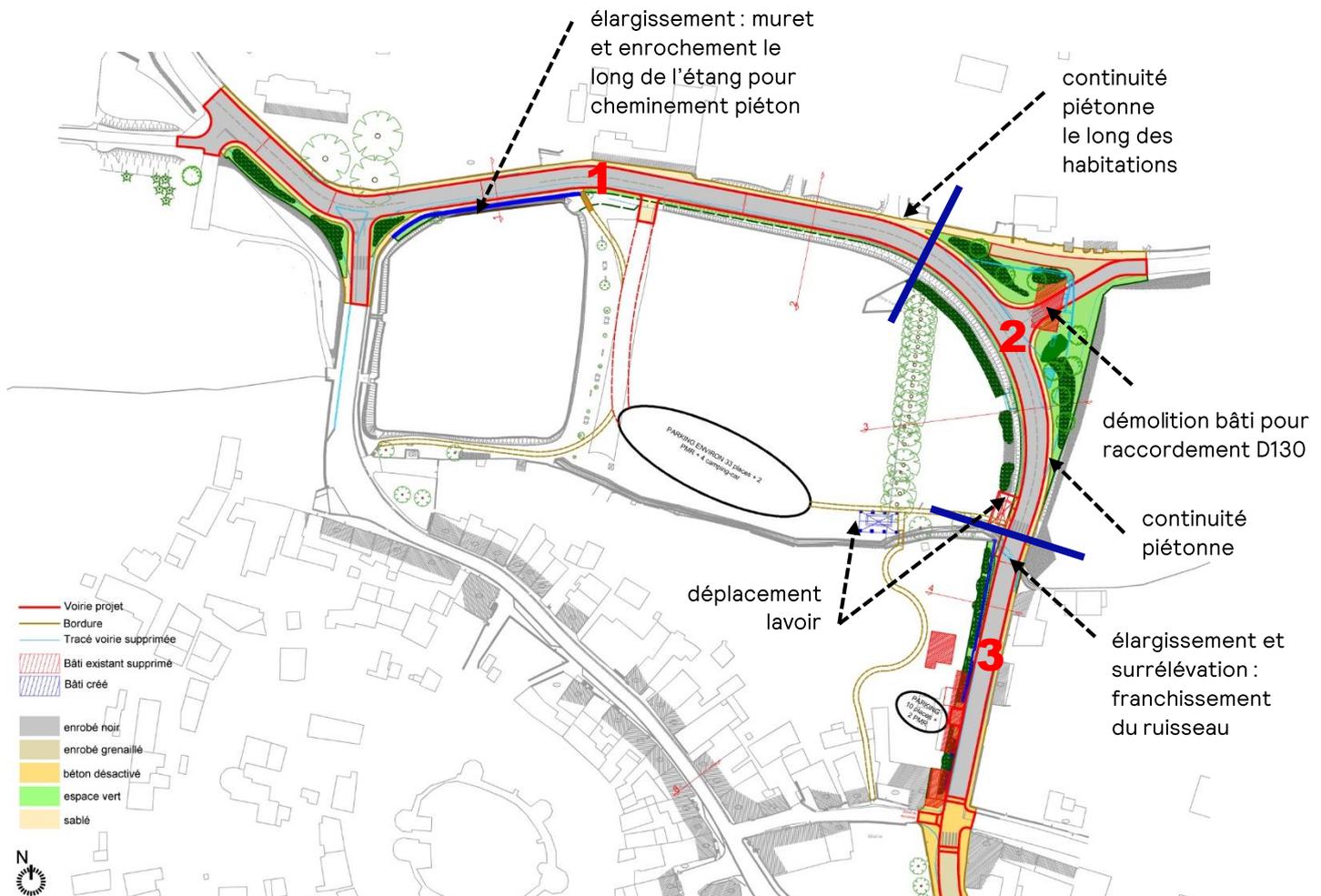
Le nivellement futur de la chaussée sera le plus proche possible de l'existant afin de faciliter la mise en oeuvre du projet.

Les points particuliers :

- création d'un enrochement le long du ruisseau pour permettre la mise en place d'un cheminement piéton
- élargissement et surélévation (environ 50cm) de l'ouvrage de franchissement du ruisseau

Les démolitions prévues permettent une sécurisation des carrefours requalifiés, ainsi qu'une meilleure visibilité :

- démolition d'une maison pour permettre un meilleur raccordement de la D130 à la RN
- déplacement du lavoir dans le futur parc le long du ruisseau en bas de la montée piétonne vers le château pour sa meilleure mise en valeur auprès des piétons



- Voie projet
- Bordure
- Tracé voie supprimée
- Bâti existant supprimé
- Bâti créé
- enrobé noir
- enrobé grenaille
- béton désactivé
- espace vert
- sablé



PROJET DANS LE VILLAGE

Le projet partie dans le village, comprends les séquences :

- Séquence 3 : Entrée de bourg
- Séquence 3 à 4 : Plateau d'entrée du cœur de bourg en zone 30km/h
- Séquence 4 : Cœur de bourg

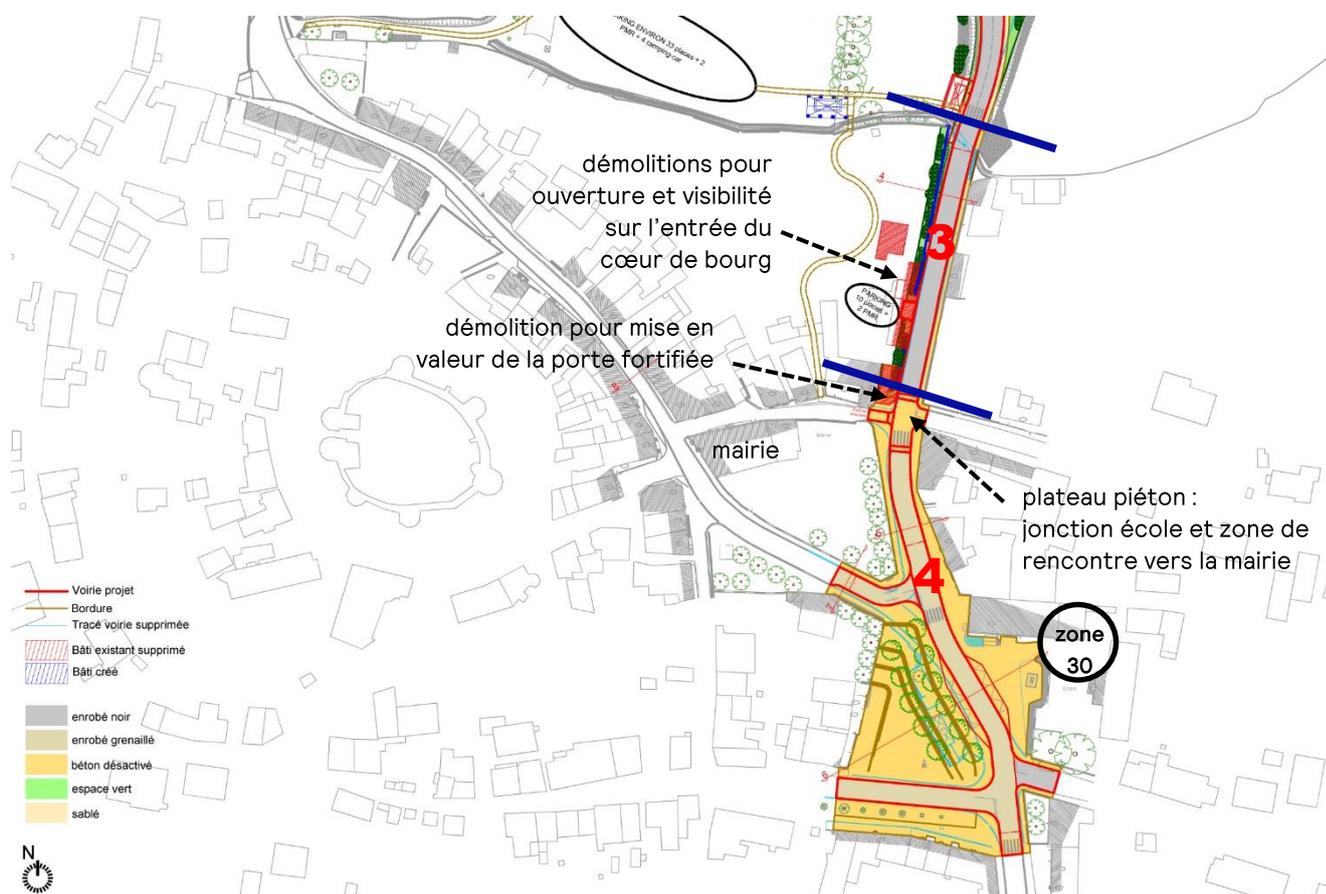
Les points particuliers :

- création d'un plateau piéton surélevé sur le carrefour à la jonction entre l'école et la zone de rencontre en direction de la mairie
- largeur de chaussée réduite au stricte nécessaire (6m) afin de redonner un maximum d'espace aux piétons
- des revêtements plus qualitatifs pour une cohérence d'ensemble en cœur de bourg et une jonction avec le futur projet de requalification de la place
- une séquence cœur de bourg en zone 30

Les démolitions prévues permettent une sécurisation des carrefours requalifiés, ainsi qu'une meilleure visibilité :

- des bâtiments en bordure du parc afin d'ouvrir et rendre lisible l'entrée du cœur de bourg, et rendre possible la végétalisation
- une maison à l'angle du carrefour pour mise en valeur de la porte fortifiée historique à proximité de la mairie

> VOIR CROQUIS D'AMBIANCE



SEQUENCE 1 BOURG CAMPAG- NARD

Les objectifs de la séquence Bourg campagnard :

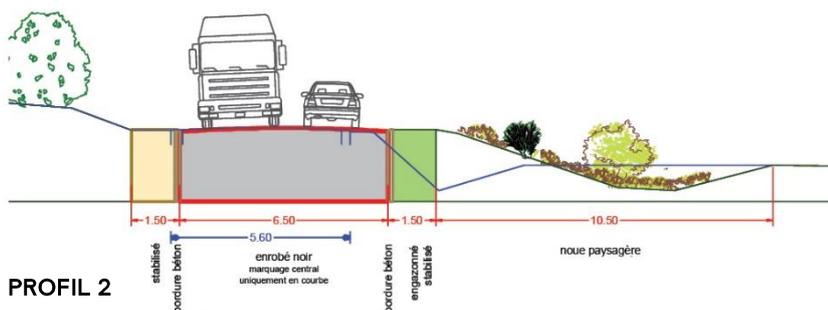
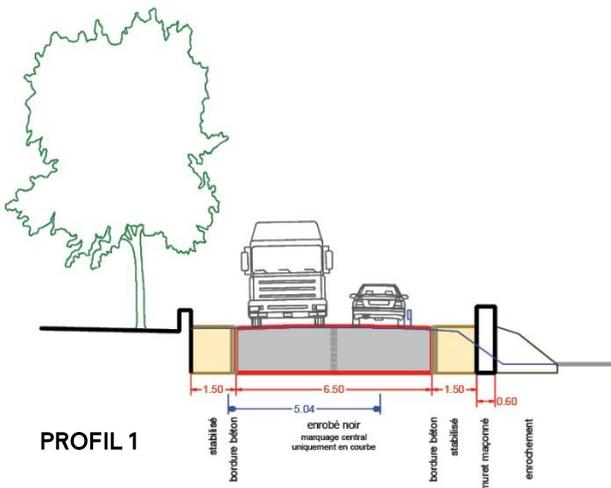
- Sécurisation et continuités piétonnes, en particulier le long de l'étang et des habitations existantes le long de la RN
- Jonction avec le chemin de pourtour de l'étang
- Requalification de la frange avec la zone naturelle et humide et gestion des eaux pluviales par une noue paysagère

Détail du **Profil 1** :

- Trottoir en stabilisé 1.5m, bordure béton parement qualitatif
- Chaussée en enrobé 6.5m
- Trottoir en stabilisé 1.5m, bordure béton parement qualitatif
- Muret maçonné et enrochement le long de l'étang

Détail du **Profil 2** :

- Trottoir en stabilisé 1.5m, bordure béton parement qualitatif
- Chaussée en enrobé 6.5m
- Bande d'engazonné stabilisé 1.5m
- Noue paysagère largeur variable (voir plan masse)



CROQUIS D'AMBIANCE BOURG CAMPAGNARD

EXISTANT



La RN existante a un vocabulaire très routier

PROJET



Le vocabulaire qui sera utilisé sera moins routier : avec la mise en place de cheminements de part et d'autre de la voie et réduction de la chaussée à son stricte nécessaire.



SEQUENCE 2

SEQUENCE

ARBOREE

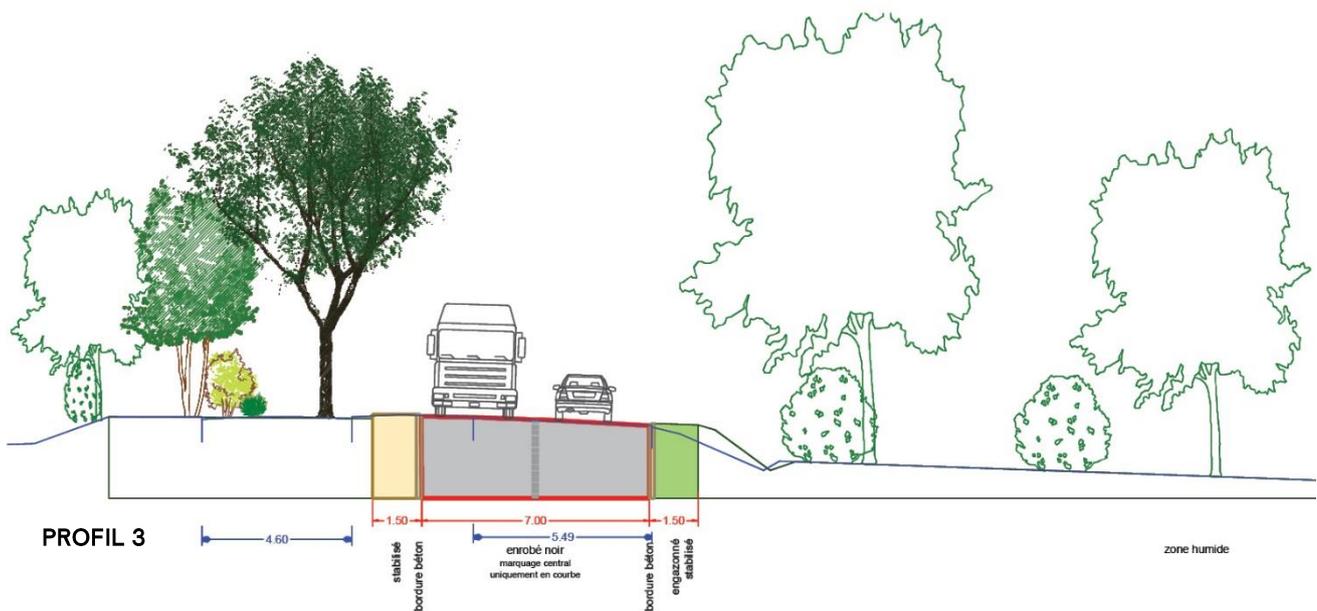


Les objectifs de la séquence Arborée :

- Renforcement de la végétalisation et de l'effet de rétraiement de la voirie pour diminuer la vitesse de circulation
- Sécurisation et continuités piétonnes, en particulier le long des habitations existantes le long de la RN
- Jonction avec la D130, reprise et sécurisation du carrefour, création d'une petite voie de desserte secondaire pour les habitations
- Requalification de la frange avec la zone naturelle et humide et gestion des eaux pluviales par un fossé paysager

Détail du **Profil 3** :

- Trottoir en stabilisé 1.5m, bordure béton parement qualitatif
- Chaussée en enrobé 6.5m (7m dans le virage)
- Bande d'engazonné stabilisé 1.5m
- Fossé paysager largeur variable (voir plan masse)



CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DANS LE BOURG SEQUENCE 2 A 3

EXISTANT



Traversée existante du ruisseau

PROJET



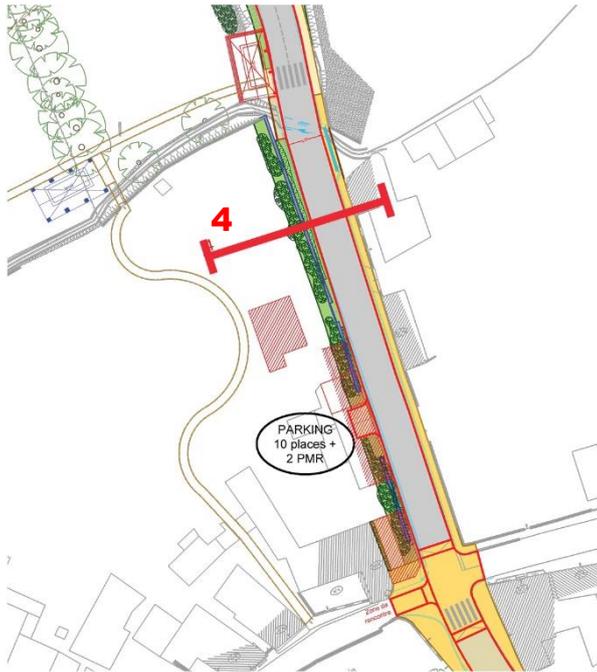
Traversée valorisée et bien marquée par des garde-corps visibles. Surrélévation de 50cm environ pour le passage du ruisseau. Elargissement pour permettre la création d'un trottoir piéton.



SEQUENCE 3

ENTREE

DE BOURG

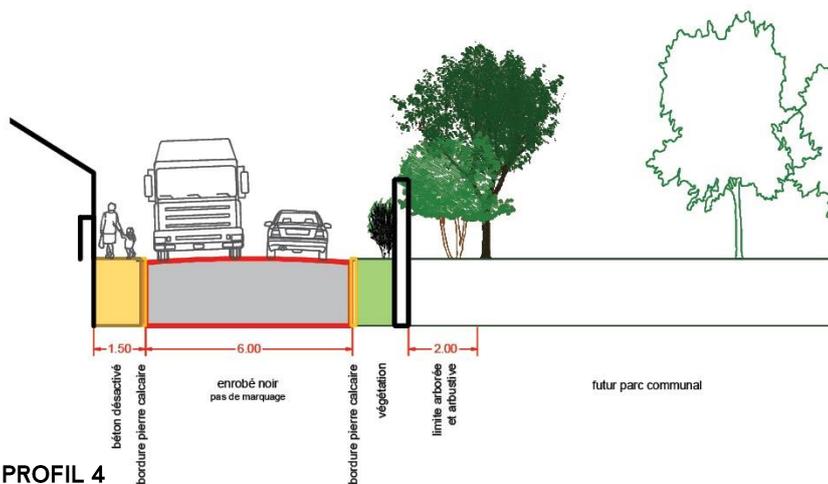


Les objectifs de la séquence Entrée de bourg :

- Conserver et valoriser les murs en pierre existants et les prolonger au niveau des démolitions de bâtiments afin de protéger le parc et la montée piétonne des nuisances de la RN
- Création d'une bande végétale le long des murs par une haie mixte et des plantes grimpantes
- Démolitions de bâtiments afin de rendre lisible la porte historique depuis la traversée du ruisseau en entrée de la séquence
- Des matériaux avec une écriture plus qualitative sur le trottoir piéton pour commencer à annoncer le cœur de bourg
- Accès vers une petite poche de stationnement (environ 10 places) en lien avec la mairie

Détail du **Profil 4** :

- Trottoir en désactivé 1.5m, bordures pierre calcaire locale
- Chaussée en enrobé 6m
- Bordures pierre calcaire locale
- Bande végétale en pied de mur largeur variable (environ 1.5m)
- Bande arbustive en arrière de mur en bord du futur parc communal, largeur variable (environ 2m)



PROFIL 4



CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DANS LE BOURG MONTEE SUR BILLY

EXISTANT



Montée existante sur Billy, vue sur les bâtiments à démolir

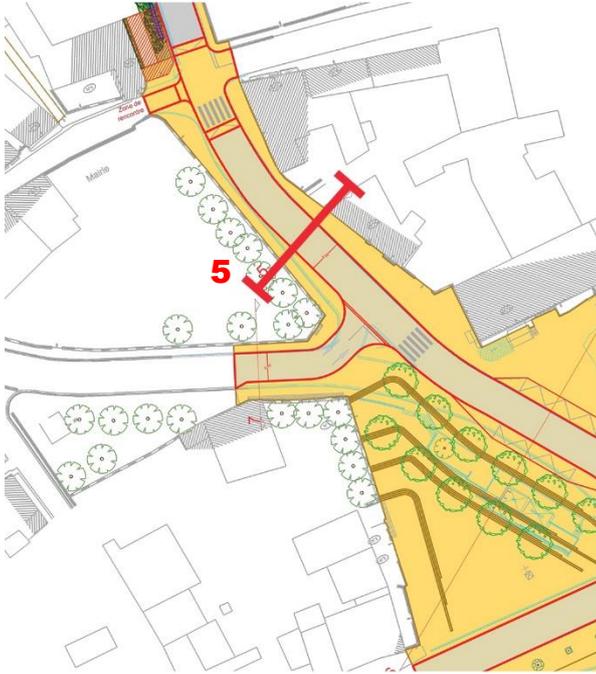
PROJET



Ambiance de la rue une fois les murs prolongés et végétalisés avec une ouverture et mise en valeur de la porte historique en fond de rue



SEQUENCE 4 COEUR DE BOURG

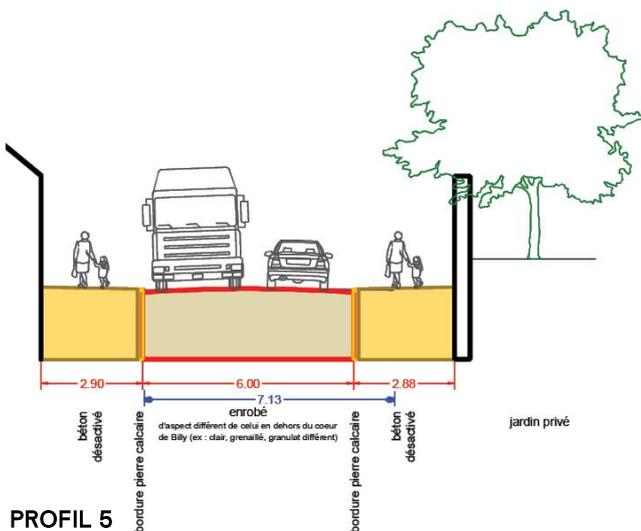


Les objectifs de la séquence Coeur de bourg :

- Séquence de cœur de bourg en zone 30, avec le choix de revêtements plus nobles afin de réduire la vitesse des automobilistes
- Plus d'ouverture vers un usage piéton : la chaussée est réduite à son stricte nécessaire (6m) afin de rendre l'usage piéton prioritaire, les trottoirs s'élargissent
- Création d'un plateau surélevé pour la gestion du carrefour école/mairie situé en point haut, la rue redescend ensuite en pente douce
- Création d'une placette à l'emplacement du bâtiment démoli, afin de valoriser la porte historique et marquer la jonction possible vers le futur parc communal
- Le traitement des revêtements est plus qualitatif avec toujours les trottoirs en désactivé mais également la chaussée en enrobé plus clair et de granulat différent
- Eliminer les nuisances visuelles multiples, notamment le stationnement en bordure de chaussée afin de préserver une continuité piétonne du parc vers la place

Détail du **Profil 5** :

- Trottoir en désactivé largeur variable (supérieure à 2m)
- Bordures pierre calcaire locale
- Chaussée en enrobé plus qualitatif (clair et granulat différent) 6m
- Trottoir en désactivé largeur variable (supérieure à 2m)
- Bordures pierre calcaire locale



CROQUIS D'AMBIANCE ENTREE DU CŒUR DE BOURG PLACETTE FACE A LA MAIRIE

EXISTANT



Carrefour existant. Démolition prévue du bâtiment au pied de la porte historique

PROJET



Plateau surrélevé et bornes en pierre marquant l'entrée du cœur de bourg au pied de la porte historique. Accès futur également au parc communal à l'angle de la placette.



CROQUIS D'AMBIANCE COEUR DE BOURG

EXISTANT



Rue existante descente en pente douce après la porte historique

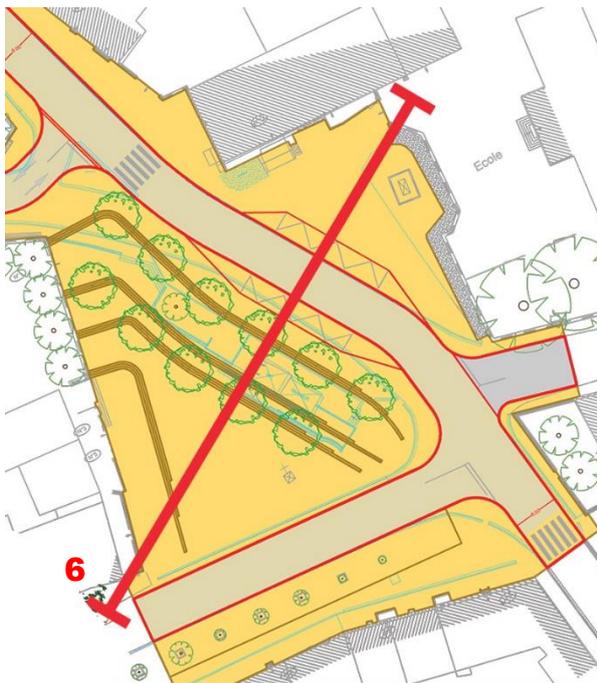
PROJET



Elimination au maximum des nuisances visuelles et du stationnement sur voirie afin de valoriser une continuité piétonne large et confortable depuis la porte jusqu'à la place



SEQUENCE 5 PROPO- SITION SUR LA PLACE

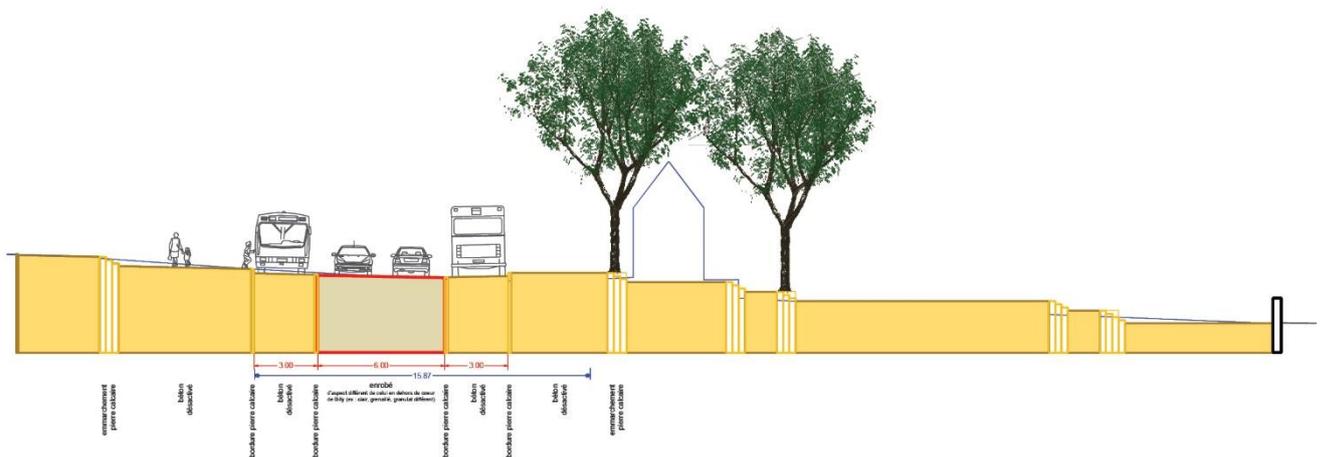


Les principes de requalification pour la place :

- Dégager les vues et rétablir les continuités
- Rendre la visibilité sur les façades bâties qui forment la place
- Proposer des grands espaces généreux
- Pour la gestion du dénivelé prévoir des petits emmarchements successifs (maximum trois marches à la fois) avec un espacement suffisant entre chaque qui permette de multiples usages futurs (marchés, évènements, quelques stationnements, dessertes des maisons avoisinantes, etc.)

Détail du **Profil 6** :

- Emmarchement en pierre calcaire locale et placette en béton désactivé pour le parvis d'entrée de l'école
- Requalification de la chaussée et du stationnement des bus en matériaux qualitatifs : enrobé clair et béton désactivé
- Requalification de la grande place en béton désactivé, même matériaux que les trottoirs piétons larges afin d'avoir une continuité. Emmarchement en pierre calcaire locale par palier permettant différents usages



PROFIL 6



CROQUIS D'AMBIANCE PROPOSITION SUR LA PLACE

EXISTANT



Vue sur la place actuelle depuis la RN209

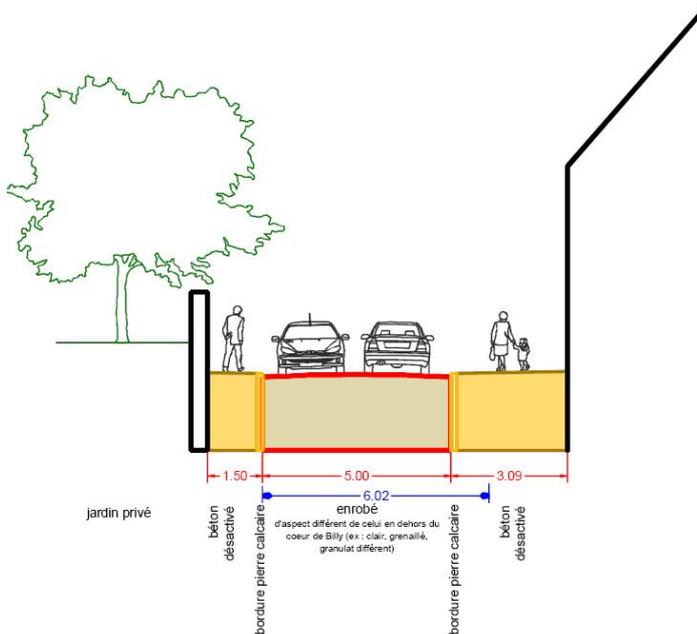
PROJET



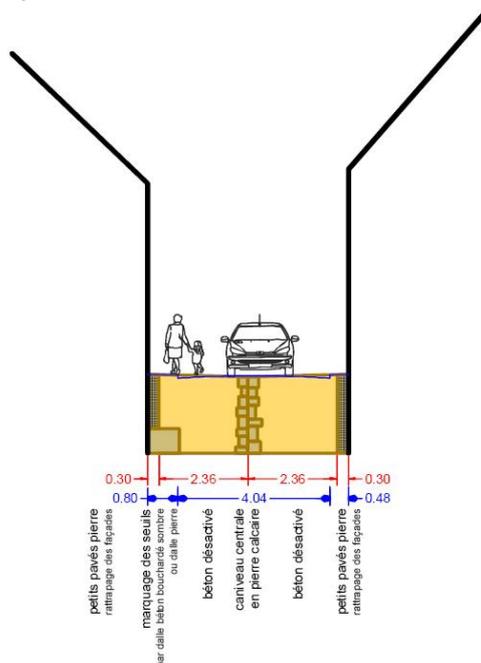
Ouverture de l'espace pour retrouver les façades des bâtiments et choix de revêtements nobles pour marquer la zone 30, réduire la vitesse et donner la priorité aux continuités piétonnes



PROPOSITION SUR L'ANCIENNE RN 209



PROFIL partie double sens



PROFIL partie sens unique

Les principes de requalification pour l'ancienne RN209 (Grande Rue) dont le sens de circulation en sens unique est inversé :

- Maintenir une cohérence globale dans le village en utilisant les mêmes matériaux que la requalification de la RN209.
- Secteurs recherchant la mise en valeur d'une centralité et d'un caractère villageois historique.
- Permettre une continuité piétonne large et confortable de la Grand Place (ou place de l'ancien marché), vers la place des Tilleuls, puis vers le Château.
- Organiser une zone de rencontre sur l'actuelle Grande Rue de largeur étroite afin de redonner la priorité aux piétons et renforcer le caractère villageois.

Profil en double sens :

- un trottoir de 1.5m en béton désactivé, bordure pierre calcaire locale
- une chaussée réduite en enrobé qualitatif clair (identique à la séquence cœur de bourg de la RN209), positionnée au maximum au nord pour pouvoir dégager une continuité piétonne plus large et confortable du côté de la place des Tilleuls (à proximité de la mairie)
- continuité piétonne entre la place des Tilleuls vers le Château, largeur variable (environ 3m)

Profil en sens unique :

- une zone de rencontre avec un caniveau central
- un nouveau partage de l'espace voitures/modes doux avec une priorité aux piétons
- un marquage des seuils d'entrée des maisons par des dalles en matériaux qualitatif (implantation variable) pour bien affirmer le droit à la présence piétonne et signaler les sorties possibles aux automobilistes
- un rattrapage en pavé des pieds de façades (à géométrie variable selon les façades) pour reprendre les décalages, intégrer les tampons divers des bâtiments, s'adapter

